

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 13 septembre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de la maison numéro 106, route de Diekirch à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le vendredi 20 septembre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 13.00 heures, dans la rue de l'Industrie, des deux côtés, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro, sur une longueur de 30 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

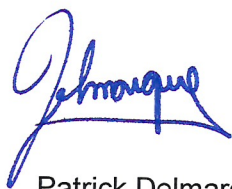
Le vendredi 20 septembre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 13.00 heures, suivant les besoins du déménagement, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de l'immeuble numéro 40, rue de l'Industrie, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Le vendredi 20 septembre 2024 de 09.00 heures jusqu'à 13.00 heures, suivant les besoins du déménagement, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de l'immeuble numéro 40, rue de l'Industrie, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros pairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.


Walferdange, le 13 septembre 2024.

Le secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre ff,



Jessie Thill

1^{ère} échevine